

Comment faire un geste très simple pour rendre le monde meilleur ?

Parrainer un poisson ?



On a mieux !

Versez votre **taxe d'apprentissage à ViensVoirMonTaf.**





Une seconde, ViensVoirMonTaf, c'est quoi ?

Une asso qui aide les élèves de l'éducation prioritaire à trouver le **stage de 3e de leurs rêves** !

Grâce à notre plateforme, et nos programmes de coaching dans les collèges, **80% des élèves** accompagnés revoient à la hausse leurs **ambitions scolaires** !

Alors, ce n'est pas du **monde meilleur** ça ?
Mine de rien, en 7 ans, on a déjà donné un coup de pouce à plus de 9 000 jeunes !

**ViensVoirMonTaf,
c'est le réseau des jeunes sans réseau !**



Sophie Dahan, directrice communication et marketing de Globe groupe

« Côté entreprise, ce que je trouve très fort avec ViensVoirMonTaf, c'est qu'on a tous envie de **donner du sens à ce qu'on fait au quotidien** mais on ne peut pas tous sauver la planète au jour le jour. VVMT, ça nous permet de faire quelque chose qui a **un impact immédiat dans le cadre de notre travail.** »



Jolie, élève du collège Alice Guy à Lyon

« Moi je veux aller dans l'espace ! **Je veux être astronaute**, même si ma mère veut que je sois infirmière. On peut pas trouver un stage dans des lieux comme ça (Supaero, Toulouse) si on n'a pas de réseau. Moi j'ai eu cette chance là grâce à ViensVoirMonTaf. **Mon avenir** ? Pourquoi pas être **la première femme noire astronaute française** ? »

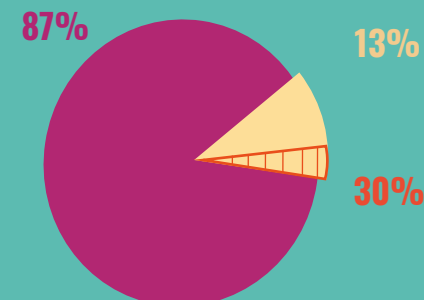
D'accord, mais que financera ma taxe d'apprentissage ?



Combien puis-je verser ?

Nous pouvons recevoir au maximum **30% du versement libératoire**, qui correspond lui-même à **13% de la taxe d'apprentissage**.

Répartition de la taxe d'apprentissage
(0.68% de la masse salariale brute 2021)



● Part dédiée au **financement de l'apprentissage**.

● Part dédiée au financement de **l'enseignement technologique et professionnel**.

● Pour les associations **comme ViensVoirMonTaf**, habilitées à percevoir la TA au titre des formations dispensées aux élèves.

Je suis convaincu-e, comment faire ?

Merci !

Cette année, les modalités de versement changent ! Pour flécher votre solde de taxe d'apprentissage vers ViensVoirMonTaf, rendez-vous sur la plateforme Soltea **entre le 1er avril et le 7 septembre 2023**.

Pour être sûr de nous trouver, indiquez notre **SIRET : 818 096 208 00033**

Vous pouvez aussi nous faire un **don au titre du mécénat** (réduction d'impôt de 60% pour les entreprises).



Une question ?

Contactez **David Marchand**,
Directeur du mécénat de VVMT :
david@viensvoirmontaf.fr

06 64 82 36 51

Ou **Virginie Salmen**,
Co-directrice de VVMT :
virginie@viensvoirmontaf.fr

06 27 95 35 25

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

